CROUS DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

Concours de droit commun (externe et interne) – Session 2023

Avis de recrutement

d'adjoint(e) technique de recherche et de formation - Catégorie C2

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe et fixant le nombre et la répartition de postes offerts à ces concours (JO du 26 mars 2023).

1°. Nombre de postes à pourvoir en 2023 au Crous des Antilles et de la Guyane : 3

Emploi types, BAP, Corps métiers administratifs	*Catégorie*	*Nombre de postes à pourvoir*	*Situation géographique du poste*
Opérateur-trice de maintenance BAP G Referens III : G5A44	C2	**1 - externe**	**Schoelcher (Martinique)**
Opérateur-trice logistique BAP G Referens III : G5A45		**1 - externe**	**Schoelcher (Martinique)**
Commis(e) de cuisine BAP G Referens III : G5B46		**1 - interne**	**Fouillole (Guadeloupe)**

2°. Date de prise de fonction : **01er septembre 2023**

3°. Les candidats s'inscrivent auprès du centre organisateur ***« CROUS DES ANTILLES ET DE LA GUYANE »*** et doivent établir **un dossier de candidature, du jeudi 30 mars au jeudi 27 avril 2023, 12 heures (heure de paris), en ligne** (WebITRF), à l'adresse :

https://www.itrf.education.gouv.fr/itrf/menuaccueil.do

4°. Les candidats doivent imprimer directement leur dossier de candidature puis l'envoyer par voie postale, **accompagné des pièces justificatives, en recommandé simple**, à l'adresse suivante :

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
Crous des Antilles et de la Guyane
Campus de Fouillole - BP 51
97152 POINTE-A-PITRE CEDEX

5°. La date limite d'envoi des dossiers de candidature est fixée au **jeudi *27 avril 2023*** (*cachet de la poste faisant foi).*
NB : Tout dossier d'inscription aux concours ITRF portant un cachet de la poste postérieur au jeudi 27 avril 2023 sera automatiquement refusé.

6°. Au terme des épreuves écrites d'admissibilité, un jury sera chargé d'examiner les candidatures (lettre de motivation et CV) au terme des ép . Ce jury est composé d'au moins trois (3) membres dont le président du jury et a minima un expert de la BAP concernée. Parmi ces trois membres, l'un des trois sera extérieur au Crous des Antilles et de la Guyane. La composition du jury est effectuée par le Crous Antilles des Antilles et de la Guyane, Centre organisateur et l'arrêté de composition est signé par le Directeur Général. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, le jury procède à l'audition des candidats.

7°. Les fiches métiers correspondantes à l'emploi type du REFENS III, sont publiées et consultables sur le site du Crous des Antilles et de la Guyane :

http://www.crous-antillesguyane.fr
≥ Le Crous ≥ Nous recrutons

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser au service des ressources humaines :

- par voie téléphonique aux **0590 89 59 22 M. Olivier CHALINE**
  0590 89 46 58 Mme Franciane CALPAS
- par mail à *examens@crous-antillesguyane.fr*

P/ CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SCOLAIRES ANTILLES-GUYANE